



## Les ARS sous les feux des projecteurs

La régionalisation de la santé s'active par les dernières adoptions des Projets Régionaux de Santé (PRS) des Agences Régionales de Santé (ARS) Picardie et Languedoc-Roussillon, ainsi que par la publication du PRS de l'ARS Île de France. Le début de l'année 2013 est ainsi marqué par la mise en œuvre des actions des ARS. Près de trois ans après leur création, les ARS feraient par ailleurs l'objet d'une évaluation bienvenue : le sénateur Yves Daudigny (PS - Aisne), rapporteur général des lois de financement de la sécurité sociale et président de la Mission d'évaluation et de contrôle sur la sécurité sociale (Mecss) a confirmé la semaine dernière « *une première évaluation de la mise en place des ARS* ».

### **L'ARS Picardie veut améliorer la santé d'une région dans le rouge**

Ouverte début avril 2010, l'ARS Picardie a adopté jeudi 10 janvier son Projet régional de Santé (PRS) définissant sa politique de santé pour les cinq prochaines années. Ce PRS vise à améliorer la santé des Picards dans une région où les indicateurs sanitaires sont au rouge et à développer l'accès aux soins de proximité malgré le manque d'attractivité de la région vis-à-vis des professionnels de santé. Pour ce faire, le PRS privilégie la prévention afin d'agir sur les déterminants de santé et les lieux de vie, la fidélisation des professionnels de santé afin de développer l'offre de soins de la région Picardie et le développement des services à la personne à travers la promotion du maintien en milieu ordinaire. Pour Christian Dubosq, directeur de l'ARS Picardie, la prévention concerne prioritairement : « *la nutrition, le dépistage des cancers, la lutte contre les addictions, la prévention du suicide et des grossesses précoces* ». Le deuxième axe s'attaque à la baisse de la démographie médicale à travers l'utilisation de dispositifs incitatifs nationaux et d'initiatives régionales et locales (MSP, stages en cabinets généralistes) pour le champ ambulatoire ainsi qu'en resserrant le maillage territorial des établissements de santé pour le champ hospitalier.

### **L'ARS Languedoc-Roussillon mise tout sur la prévention et l'accès aux soins**

De son côté, l'ARS Languedoc-Roussillon a adopté son PRS mercredi 9 janvier. Ses trois axes principaux sont structurés autour de l'accessibilité aux soins, de l'amélioration de la qualité et la sécurité de ceux-ci ainsi que de l'évitabilité et de l'amélioration de l'efficience. Selon la directrice de l'ARS, Martine Aoustin, les priorités sont de favoriser « *la prévention, [...] l'accès de tous à des soins de qualité, [...] la réponse aux soins de premier recours, [...] les parcours de santé prioritairement dans les cinq domaines que sont les maladies chroniques, la prise en charge des personnes âgées, la santé mentale des adolescents, l'accident vasculaire cérébral et les addictions* ». L'enjeu principal du PRS est de développer une coopération transversale entre des secteurs jusqu'ici séparés : la promotion de la santé, la prévention médicalisée, les soins ambulatoires, les soins hospitaliers et les prises en charge médico-sociales.



## L'ARS Île de France publie son PRS

Quant à l'ARS de l'Île de France, la publication de son PRS le mercredi 9 janvier permet de détailler le Plan stratégique Régional de Santé (PSRS). Pour mémoire, Claude Evin souhaitait défendre et mettre en place : un « *parcours de santé lisible* », la « *qualité et [l']efficacité du système de santé* » et la « *coopération de tous les acteurs du secteur* ». Le schéma de prévention vise principalement :

- « *l'investissement dans la prévention* », notamment dans le cadre de la lutte contre le VIH, la tuberculose, les cancers, le vieillissement ainsi que le développement des soins bucco-dentaires, de la santé dans le monde du travail et de la sécurité sanitaire des produits de santé ;
- « *la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans le cadre de la démocratie sanitaire* » en développant la coordination avec les pouvoirs publics, les usagers-citoyens, les aidants et les populations vulnérables ;
- « *le renforcement de la vigilance face aux risques sanitaires* » à travers la veille sanitaire des acteurs de santé ;
- « *la structuration de l'offre de santé* » c'est-à-dire le renforcement de son adéquation avec les besoins des franciliens ;
- « *l'approche intégrée des soins, de la prévention et de la prise en charge médico-sociale* ».

## Le dispositif des ARS bientôt évalué

Le sénateur Yves Daudigny (PS - Aisne), rapporteur général des lois de financement de la sécurité sociale a ainsi confirmé jeudi 9 janvier dans une réunion de la Mission d'évaluation et de contrôle sur la sécurité sociale (Mecss), dont il est le président, qu'une « *première évaluation de la mise en place des ARS* » serait menée.

Il est à noter qu'Yves Daudigny a annoncé que la Mecss allait également mener une étude sur les médicaments génériques.